

Quand, en effet, l'Évangile fut prêché, toute une vieille société corrompue de la base au sommet s'écroula et ne put résister au souffle puissant qui venait régénérer le monde. La mission sublime de la religion chrétienne sera de prendre les nouveaux peuples sous sa tutelle, de les élever avec une patience admirable à la vie intellectuelle et morale, et d'infuser dans les veines de ces hommes ainsi domptés son sang divin avec les vraies notions de l'égalité et de la justice.

M. du Boys a décrit cette prodigieuse transformation dans tous ses points de contact avec le droit criminel. Il poursuivit alors son ouvrage de Constantin à nos jours. On comprend maintenant l'économie de son histoire : ceci nous conduit aux deux derniers volumes, qui viennent de paraître.

En parlant de l'inquisition, l'auteur dit quelques paroles qui doivent paraître sages dans notre siècle où la passion étouffe si souvent la voix de la vérité : « Il faut l'apprécier, dit-il, avec le calme et la dignité qui conviennent à la science, et nous aurons sur nos devanciers un avantage à peu près certain, celui d'être neuf, à force d'être impartial. »

Les rapports du droit pontifical avec l'inquisition sont étudiés avec le plus grand soin. La renaissance scientifique du droit approche. Par une faveur inouïe, il était réservé à l'Italie, qui avait dirigé les destinées du monde, de renaître un jour du lombeau pleine de vie et de gloire, et après avoir régné par la force, de régner par l'intelligence. De la première invasion barbare au ^e xu^e siècle, sur les champs de bataille s'était opéré le mélange des peuples et de ce choc étaient nées les sociétés modernes.

A ce moment, l'œuvre de la civilisation commence : une vie nouvelle circule, et l'Italie donne le signal du grand mouvement scientifique. Irnerius, avocat de la princesse Mathilde, fonde à Bologne une école de droit demeurée célè-